

Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

Foussemaigne (France), le 6 juin 2025 – 18h00 CEST

McPhy Energy (« **McPhy** ») annonce l'ouverture en date du 4 juin 2025 d'une procédure de redressement judiciaire par le Tribunal de commerce de Belfort (le « **Tribunal** »)¹.

Dans ce cadre, le Tribunal a désigné :

- la SCP Abitbol & Rousselet, prise en la personne de Maître Joanna Rousselet (précédemment conciliatrice de la Société²) en qualité d'administrateur judiciaire avec une mission d'assistance ; et
- Maître Flavien Marchal en qualité de mandataire judiciaire.

L'ouverture de cette procédure de redressement judiciaire intervient dans le prolongement de la conciliation ouverte le 10 avril 2025 et de l'appel d'offres de reprise en plan de cession initié dans ce cadre³ et au terme duquel McPhy avait notamment reçu une offre de reprise partielle déposée par un acteur industriel européen.

Dans ce contexte, une nouvelle date limite de dépôt des offres a été fixée au 13 juin 2025 (midi) pour permettre à toute personne intéressée de remettre une offre de reprise sur tout ou partie des actifs ou activités de McPhy. Le Tribunal a fixé l'audience d'examen des offres de reprise d'actifs reçues avant l'expiration de cette date limite (en ce compris l'offre susmentionnée) au 24 juin 2025 (15 heures).

En l'absence d'offre ou en cas de mise en œuvre d'un plan de cession portant sur la reprise des actifs ou activités par un ou plusieurs repreneurs, une procédure de liquidation judiciaire sera ouverte à l'encontre de la société McPhy (et de ses actifs et activités non repris) au terme de la procédure de redressement judiciaire. La liquidation judiciaire de McPhy entraînera, à terme, la radiation de la cotation de ses actions, étant entendu que leur valeur résiduelle sera vraisemblablement nulle, compte tenu du niveau anticipé de réalisation des actifs par rapport au passif social de la Société⁴.

En parallèle, l'ouverture d'une procédure de prévention ou de règlement des difficultés concernant les filiales de McPhy a été initiée en Allemagne⁵ et en Italie⁶. Des marques d'intérêt ont été reçues pour une partie des actifs de ces deux entités.

McPhy informera le marché au fur et à mesure de l'avancement de la procédure de redressement judiciaire.

¹ Suivant jugement en date du 4 juin 2025.

² Se reporter au communiqué de presse en date du 14 avril 2025 « *Ouverture d'une procédure de conciliation* ».

³ Se reporter au communiqué de presse en date du 14 mai 2025 « *Recherche de repreneur – Point de situation* ».

⁴ En effet, cela conduirait à une clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, sans boni de liquidation.

⁵ Selon la procédure « *eigenverwaltungsverfahren gem. §§ 270 ff InsO* ».

⁶ Selon la procédure dite « *composizione negoziata* ».

Report de l'Assemblée générale des actionnaires McPhy

Au vu des circonstances actuelles ainsi que des procédures concernant McPhy, il a été décidé de reporter l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, prévue le 17 juin 2025, à une date ultérieure⁷. La date de ladite Assemblée sera communiquée dans les meilleurs délais suivant sa fixation.

À PROPOS DE MCPHY

Spécialiste des équipements de production d'hydrogène, McPhy contribue au déploiement mondial de l'hydrogène bas-carbone comme solution pour la transition énergétique. Fort de sa gamme complète dédiée aux secteurs de l'industrie, la mobilité et l'énergie, McPhy offre à ses clients des solutions clés en main adaptées à leurs applications d'approvisionnement en matière première industrielle, de recharge de véhicules électriques à pile à combustible ou encore de stockage et valorisation des surplus d'électricité d'origine renouvelable. Concepteur, fabricant et intégrateur d'équipements hydrogène depuis 2008, McPhy dispose de trois centres de développement, ingénierie et production en Europe (France, Italie, Allemagne). Ses filiales à l'international assurent une large couverture commerciale à ses solutions hydrogène innovantes. McPhy Energy est cotée sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR0011742329, code mnémonique : ALMCP).

CONTACTS

Relations investisseurs

NewCap

Théo Martin / Aurélie Manavarere

T. +33 (0)1 44 71 94 94

mcphy@newcap.eu

Relations presse

McPhy

Maïté de Laboulaye

T. +33 (0) 6 98 85 86 57

maite.de-la-boulaye@mcphy.com

Suivez-nous sur



@McPhyEnergy



⁷ A cet égard, il est précisé que par décision du Président du Tribunal de commerce de Belfort, en date du 13 mai 2025, a prolongé la date limite pour la tenue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels, jusqu'au 30 septembre 2025.

